



Appel à candidatures « Château des artistes » à Versailles



Résidence Art – Architecture – Paysage au Château de la Maye



Crédits : Fonds de Dotation Verrecchia



A propos du Château de la Maye à Versailles

Construit au 18^{ème} siècle, le Château de la Maye, ancienne maison médicale, a été acquis par le **groupe Verrecchia en 2020**. En attendant sa reconversion finale, le château se transforme en un espace d'échanges, d'expositions et d'exultation artistique, pour devenir « Château des artistes ».

Le château est situé à 20 minutes à pied du centre historique de Versailles, des écoles d'architecture, du paysage et des beaux-arts. Le château dispose de 2 étages et d'un grand parc.

Au travers de résidences d'artistes entre octobre 2022 et mai 2023, il s'agit de favoriser la création, tout en s'inscrivant dans la programmation artistique et culturelle de la ville de Versailles, notamment dans le cadre de la BAP! Biennale d'architecture et du paysage.

A propos de la résidence « Art/Paysage/Architecture »

Le Château de la Maye proposera à partir d'octobre 2022 une résidence destinée à réunir autour d'un projet commun des duos ou trios multidisciplinaires entre des jeunes paysagistes, architectes et artistes et ainsi faire du Château de la Maye un laboratoire de création à l'origine d'ambitieux projets mêlant les trois disciplines.

Deux sessions de résidences seront mises en place :

- La première session entre octobre 2022 et décembre 2022
- La seconde session entre janvier 2023 et mars 2023

Chaque candidat.e propose une candidature individuelle, dans le but ensuite de créer un échange avec un autre résident spécialisé dans une discipline différente de la sienne (art-architecture-paysage). Les croisements entre les différentes disciplines se feront grâce à des ateliers lors du premier mois de résidence en vue de constituer des petits groupes de 2 à 3 personnes qui travailleront à un projet final commun.

Objectifs de la résidence :

- Réunir des jeunes créateurs autour d'un projet commun
- Former des duos multidisciplinaires
- Accompagner créateurs émergents et les mettre en relation avec les acteurs du territoire
- Créer des dialogues entre les trois disciplines
- Favoriser les nouvelles générations de paysagistes, architectes et artistes à mener des collaborations

Conditions d'accueil en résidence



Crédits : Fonds de Dotation Verrecchia

Accompagnement des résidents

- Un accompagnement personnalisé des résidents pour développer leur projet artistique tout au long de la résidence par Manifesto
- Manifesto facilitera les recherches et les rencontres des résidents sur le territoire, notamment avec les écoles d'art, de paysage et d'architecture ou encore avec les acteurs de la BAP!
- Une visibilité via les réseaux de diffusion / communication de la Ville de Versailles, le Fonds de Dotation Verrecchia et Manifesto
- Dans la mesure du possible, les résidents auront accès aux différents ateliers des écoles partenaires
- Une bourse de 3 000 euros sera versée à chaque duo pour accompagner les résidents
- Chaque résident disposera d'une chambre avec salle de bain privée dans le Château de la Maye
- Une cuisine commune est mise à disposition
- Des espaces de travail seront mis à disposition au RDC du Château
- Le château est entièrement équipé (draps, linge de bain, vaisselle, espace buanderie...)

Cahier des charges et obligations des résidents

- La présence sur place des artistes est recommandée durant les 3 mois de la résidence
- Le premier mois sera consacré aux ateliers, à la recherche et à la constitution des groupes, il est attendu que des binômes se forment à la fin du premier mois de résidence
- Les deux mois suivants seront consacrés au développement d'un projet qui peut prendre des formes libres (audio, recherche, production, esquisse, son...)
- Les résidents sont encouragés à développer un projet qui sera restitué/dévoilé à la fin de la résidence

Accès

Adresse : Château de la Maye, Rue du Parc de Clagny, 78000 Versailles

Les candidats accèdent à Versailles grâce au RER C puis un bus.

Les frais de déplacements sont entièrement à la charge des résidents.



Pour postuler à la résidence

Conditions d'éligibilité

- Le programme de résidence est ouvert aux artistes, aux paysagistes ou aux architectes
- Il n'y a pas de conditions de nationalités mais les résidents doivent pouvoir parler et comprendre l'anglais et/ou le français
- Les candidats doivent avoir terminé leur formation, justifier d'un régime fiscal et ne pas présenter plus de 5 ans d'expériences dans leur domaine (résidence destinée aux jeunes diplômés).

Dossier de candidature

Les deux sessions de résidence (début en octobre ou en janvier) seront traitées simultanément et sélectionné par le même jury en juin 2022.

Les candidatures (en français) sont à adresser uniquement par mail à l'adresse : milena.platte@outlook.fr

Les dossiers devront comporter :

- 1 dossier illustré représentatif et succinct de son travail en général ;
- CV listant diplômes, expositions, publications, résidences, bourses, etc, comprenant les coordonnées complètes de chaque candidat (adresse, mail, téléphone), date et lieu de naissance, lieu de vie actuel ;
- 1 note de motivation ou d'intention (texte et/ou visuels sur 2 pages A4 maximum) ;
- Indiquer la session de participation (octobre 2022 ou janvier 2023).

Date limite d'envoi des candidatures pour les deux sessions de résidence : **5 juillet 2022, minuit**

Jury de sélection

- François de Mazières, maire de Versailles, commissaire de la BAP !
- Michel Desvignes, paysagiste et président du conseil d'administration de l'Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles (ENSP)
- Alexandra Bonnet, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts et directrice de l'ENSP
- Elisabeth Lemercier, doctorante et enseignante de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles (ENSA-V), co-responsable de la formation APA (licence commune aux écoles d'Art de Cergy, ENSP et ENSA-V)
- Gilles Brusset, artiste-architecte-paysagiste
- Anastasia Andrieu, directrice du fonds de dotation Verrecchia

Calendrier prévisionnel

- 5 juillet 2022 (minuit) : date limite des envois de dossiers de candidature à milena.platte@manifesto.fr
- 5 au 7 juillet : analyse des candidatures par Manifesto
- 8 juillet 2022 : Jury de sélection sur présentation de Manifesto
- Semaine du 11 juillet 2022 : communication des résultats par mail

Session 1 : 3 octobre / 18 décembre 2022

Session 2 : 2 janvier / 31 mars 2023



Critères de sélection

8 résidents par session (soit 16 sur toute l'année) seront sélectionnés pour participer à la résidence.

- Qualité des références présentées
- Qualité créative, artistique, originalité et pertinence de la démarche créative
- La motivation

Informations complémentaires

Pour toute question, merci de contacter Manifesto à l'adresse email suivante :

milena.platte@manifesto.fr

Présentation du Fonds de Dotation Verrecchia

Entreprise familiale à taille humaine, le Groupe Verrecchia est un constructeur-promoteur qui a posé sa première pierre il y a 30 ans sur un territoire depuis sien, la Seine-Saint-Denis. Ce faisant, Marc Verrecchia, lui-même originaire de Rosny-sous-Bois, pérennise le savoir-faire de son père. Partageant la volonté commune de transmettre et de valoriser les compétences humaines, le Groupe Verrecchia soutient son Fonds de dotation éponyme depuis sa création en 2020 dans ses missions locales promouvant l'économie circulaire, la créativité, le réemploi et l'urbanisme transitoire. Fidèle au berceau historique du groupe, cette structure philanthropique soutient et insuffle des projets de proximité en Seine-Saint-Denis et en Île-de-France, portés par des jeunes, des personnes en insertion professionnelle et des artistes engagés pour la matière brute.

Présentation de Manifesto

Manifesto est une société de conseil et de production de projets artistiques et culturels. Expérimentés dans plusieurs domaines (muséal, événementiel, de production artistique, de gestion de lieux), l'entreprise travaille particulièrement sur des projets avec une dimension urbaine et territoriale forte, que ce soit sur des nouveaux développements ou sur des projets de reconversion patrimoniale. L'équipe est garante à la fois d'une expertise dans le champ de l'art et de la culture, (tant dans le montage de projets que sur les aspects liés à l'exploitation), et d'une expertise très opérationnelle dans les champs de l'urbanisme, de l'architecture et de la scénographie. Depuis 2019, Manifesto est également l'opérateur de l'incubateur d'artistes POUISH, réunissant plus de 150 artistes en résidence, d'abord à Clichy entre 2019 et 2022, puis à Aubervilliers depuis avril 2022. POUISH propose à des artistes des ateliers de travail avec des tarifs accessibles, favorisant ainsi leur maintien dans le Grand Paris, et les accompagne dans leur développement par des services dédiés.